

# Nérac : la Ville veut prendre soin de ses habitants

Publié le 22/09/2015 par Myriam Tessariol

## Le dispositif Ma commune, Ma santé, fait son apparition. Une complémentaire économique.



Le contrat, passé avec la Ville, permet une couverture sociale pour tous. © M. T.

Le dispositif Ma commune, Ma santé est né de l'Actiom, association loi 1901 mise en place en mai 2014, afin de définir des « actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat ». Près de 400 communes participent à ce programme, dont Lauzun, Foulayronnes, Tonneins, Monflanquin et désormais Nérac.

Thierry Chamaret, l'un des trois cofondateurs, explique le principe, qui est fondé sur un contrat de santé mutualisé disponible sur l'ensemble du territoire et accessible à tous les administrés.

### Sortir de l'ignorance

Ses objectifs sont multiples : d'une part, proposer une tarification de complémentaire santé négociée non plus en fonction de l'âge, mais selon des tranches d'âges telles que les actifs ou les plus de 60 ans, permettant ainsi de conserver une complémentaire santé et, d'autre part, déceler les gens qui auraient accès à la CMU ou à l'ACS. « Le dispositif Ma commune, Ma santé est relayé par la mairie de Nérac via le Centre communal d'action sociale », souligne Martine Palaze, adjointe au maire, chargée de la cohésion sociale.

« L'objectif est de prendre soin des administrés. Certains sont dans l'ignorance des systèmes qui leur permettent de conserver une complémentaire santé. La population est vieillissante et la précarisation grandissante. Il était important de saisir cette opportunité et de soutenir le maintien d'une présence médicale forte. »

L'objectif du partenariat est de permettre un retour à une couverture santé pour les personnes qui en seraient dépourvues. Et Frédéric Sanchez, adjoint chargé de l'économie et de la communication, de rajouter : « On informe les citoyens qu'il existe une possibilité associative de remédier à ça. »

### **Améliorer le pouvoir d'achat**

Pour cela, trois niveaux de couverture sont proposés par trois mutuelles différentes : la formule éco, sécurité ou confort. Ce panel relativement large permet aux bénéficiaires de réaliser des économies et d'améliorer leur pouvoir d'achat, à garanties égales voire améliorées par rapport à leur contrat actuel. Sans engagement contractuel ni financier avec la mairie, cette dernière fait office de facilitateur de démarches, notamment en diffusant un questionnaire afin d'évaluer les besoins des administrés.

La municipalité organise également une réunion d'information mardi 29 septembre, à 19 h 30, à l'Espace d'Albret, puis différentes permanences seront proposées dès le mois d'octobre, au centre Haussmann.

Renseignements : CCAS, Mme Duprat au 05 53 97 63 69.